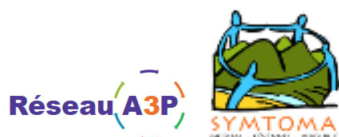


Compostage dans les cimetières des communes du SYMTOMA

Actions de prévention et gestion de proximité des biodéchets

Réaion : Occitanie

Mots clés : Administration publique | Compostage/composteur | Déchets verts | Gestion collective | Prévention des déchets



Collectivité

SYMTOMA

Place des Enfants de Troupe
30170 Saint-Hippolyte-du-Fort

Partenariats

Financiers : ADEME (PLP)

Opérationnels : Communes

Autres :

Conseil Général (conseils)

C. de communes (relais)

Date de lancement

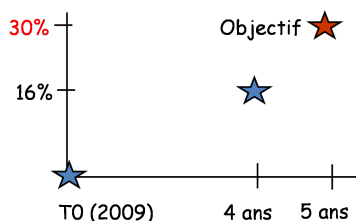
2010

Objectif

30 % des communes équipées en
5 ans

Réalisation objectif 1

Nombre de communes équipées



Résumé :

Le SYMTOMA équipe les **cimetières** de son territoire avec des composteurs construits par ses services avec des palettes usagées.

Pourquoi agir ?

Le SYMTOMA Aigoual-Cévennes-Vidourle couvre 77 communes et 46 000 habitants, regroupés en 4 Communautés de Communes, toutes en habitat rural.

- Des quantités de **déchets organiques importantes** collectées avec les ordures ménagères, surtout après la Toussaint
- Un **geste facile** à faire dans la mesure où le composteur est placé à côté de la poubelle
- Une **proposition cohérente** avec la promotion du compostage domestique faite auprès des usagers
- La possibilité de **fabriquer en interne des composteurs** à partir de palettes déposées en déchèteries, offrant un exemple de **réutilisation**.

Planning

Décision : T0
Préparation : T0 + 10 mois
Opérationnel : T0 + 12 mois
Durée de l'action : pérennisée

Coûts

15 euros par composteur (visserie)

Moyens humains

Animatrice PLP : 1,5 journée installation
+ 0,5 journée de suivi (par an et par composteur)
Agent de l'atelier : 6 h par composteur

Bilan en chiffres

13 communes équipées fin 2013
Retrait du composteur dans 1 commune
Les bacs OM des cimetières équipés ne contiennent quasiment plus de déchets organiques et sont remplis moins vite

Lien fiche action-résultat :

<http://optigede.ademe.fr/fiche/compostage-dans-les-cimetieres>

Pour en savoir plus

Sur le site internet de l'ADEME
www.ademe.fr/dechets
www.reduisonsnosdechets.fr
<http://optigede.ademe.fr>

Sur le site de la collectivité :
www.syntoma.org

Contacts

SYMTOMA
E-mail : contact@syntoma.org

ADEME Languedoc Roussillon
E-mail : christiane.chartier@ademe.fr

L'action mise en œuvre par la collectivité

L'opération fonctionne en partenariat avec les communes.

- Mise en place d'un premier site pilote, permettant un retour d'expérience vers les autres communes
- Information des maires par courrier
- Les installations sont réalisées sur demandes des maires
- Fabrication de composteurs avec des palettes de récupération par un agent des ateliers du SYMTOMA, transport dans les communes
- Mise en place du matériel (composteur + affiche) et formation des employés municipaux chargés de la surveillance du compostage, sur place lors de l'installation, par l'animatrice du SYMTOMA
- Modalités de fonctionnement :
 - Les usagers déposent leurs déchets végétaux dans les composteurs. Les pots en terre cuite et en plastique non cassés sont rangés à côté pour permettre leur réemploi.
 - L'employé chargé du cimetière gère le compostage en intervenant 1 fois par semaine : retrait des indésirables (fleurs en plastiques, papier plastiques), brassage, arrosage. C'est lui qui récupère et utilise le compost pour les espaces verts. L'ajout de structurant carboné est inutile car les déchets apportés le sont suffisamment.
 - Suivi de l'action par l'animatrice prévention du SYMTOMA
 - Retrait du composteur dans une commune ou l'employé municipal ne faisait aucun suivi : le tri n'était plus réalisé correctement
 - Remplacement des composteurs par des plus gros, sans couvercle, afin d'absorber les quantités de la Toussaint (les anciens se trouvaient surchargés). Le compostage actuel s'apparente davantage à un compostage en tas, délimité par un pourtour en bois de palette, pour rester propre. L'intervention de l'employé est facilitée.
- Des rappels de l'opération auprès des élus sont faits lors de réunions publiques ou manifestations diverses, afin de susciter des installations dans de nouvelles communes.

Le « plus » de l'opération

La **pertinence du lieu de compostage**, le cimetière étant à la fois un espace collectif où les personnes ont une production des déchets organiques individuelle.

Reproductibilité

L'action est reproductible **partout** dans la mesure où comme pour tout compostage partagé, il y a un **référént** chargé du bon déroulement du compostage. Comme **il y a toujours une personne chargée de l'entretien du cimetière**, l'action est assez facile à mettre en place dès lors que sa participation est acquise et qu'elle a pu être formée (formation de référént de site). Cette participation nécessite l'implication des communes.

La fabrication du composteur dans l'atelier du syndicat permet son **adaptation au besoin spécifique du cimetière** (grand bac ouvert) mais nécessite la disponibilité de l'agent de l'atelier.